

Mirande, le 6 janvier 2025

Mesdames, Messieurs les administrés

### **Lettre d'information collecte des déchets ménagers aux points d'apport volontaire dans les communes rurales.**

Mesdames, Messieurs,

Les travaux d'aménagement des points d'apport volontaire des déchets ménagers sont terminés.

La **prochaine collecte** avec un camion-grue sera effective **semaine 5** (27 au 31/01/2025).

Sur les nouvelles colonnes, les consignes du dépôt gratuit des déchets ménagers apparaissent

- ordures ménagères : dépôt des sacs fermés ne dépassant pas 80 L,
- emballages recyclables : dépôt en vrac, bien vider, ne pas laver ni emboîter (consignes inchangées : papier non broyé, carton plié, bouteille en plastique, yaourt, tube dentifrice...)
- et verre ménager : bouteilles, pots, bocaux, flacons (pas de vaisselle ou plats transparents, miroirs, vitres).

Les avantages du dépôt en conteneurs :

- Gain de place (les conteneurs peuvent contenir 5m<sup>3</sup> de déchets),
- Hygiène optimisée,
- Nuisances olfactives et sonores limitées,
- Sites sécurisés,
- Contenant plus esthétique,
- Ramassage facilité,
- Dépôt possible tout au long de la semaine.

**Le dépôt de vos déchets dans les nouvelles colonnes sera possible à partir du lundi 20 janvier 2025.**

Lors des dernières collectes ordures ménagères et emballages recyclables actuelles, **semaine 4** (20 au 24/01/2025), les **bacs vidés** seront **retournés et plus utilisés pour le dépôt des déchets**.

Nous vous prions de bien vouloir noter qu'à compter du lundi 27 janvier 2025 les bacs aux aires de regroupement seront retirés progressivement par des agents du SMCD.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Recevez, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le Président, Francis DUPOUEY

